

N/REF : 29/09/2025 14H04 C:000502 I:15826
V/REF : 857383
V/Email reçu le Lundi 29/09/2025 a 14H04

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0208
IMMEUBLE : MONTEVERDI -0208
2 A 8, RUE AIMEE ANTIGNAC
ZAC DES PAPETERIES
35000 RENNES

Rennes, le 03 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : ALLEE 6 ANTIGNAC - SOUS SOL

MOTIF : LE GARAGE DU SOUS-SOL EN SORTANT DE LA CAGE D'ESCALIER, SUR LA DROITE
ET ENSUITE SUR LA GAUCHE IL N'Y A PLUS DE LUMIERE DANS L'ALLÉE. NB :
REVOIR ÉGALEMENT LA TEMPORISATION QUI EST UN PEU COURTE

Donneur d'ordre : M. N. BUSSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ELECTRIQUE
CONSTAT : UNE MUNITERIE DU SOUS SOL DÉRÉGLÉ
RÉGLAGE DE TEMPORISATION MUNITERIE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 02/10/25 a 10H43 M. N. BUSSON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.instal.électrique	1	79,45	79,45
	TOTAL H.T.			79,45
	T.V.A. a 10,00%			7,94
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>87,39</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.